

L'enlèvement

Autor(en): **M.-E.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1915)**

Heft 45

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 6 novembre 1915 : Vieilles maisons (V. F.). — L'enlèvement (M.-E. T.). — Le cinquantenaire du cercle de Beau-Séjour. — Abrahame et la tzaï de caïon (Dâvi daô Télet). — Les deux justices (Palissot). — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme, à Villeneuve, par J.-J. Porchat (A suivre).

VIEILLES MAISONS

Le Grand Conseil se réunira la semaine prochaine. Parmi les objets dont il est appelé à s'occuper figure un achat d'immeubles à Lausanne. Le Conseil d'Etat demande d'être autorisé à acquérir, pour le compte de la Caisse d'assurance contre l'incendie, les anciennes maisons Porta et Chavannes, rue Cité-Derrière. Cette Caisse regorge de capitaux, paraît-il ; d'autre part, elle est trop à l'étroit dans ses bureaux actuels ; en approuvant le projet ci-dessus, le Grand Conseil lui permettrait de faire d'une pierre deux coups : se mettre au large et placer ses fonds dans de bonnes conditions.

Nos lecteurs, nos lectrices surtout, se demanderont pourquoi nous les entretenons de ces choses dans un journal destiné avant tout à les récréer, et qui laisse à ses confrères le soin de traiter des affaires publiques.

Si le *Conteur*, aujourd'hui, sort un peu de son rôle, c'est qu'il y est poussé par des raisons que ses amis partageront, nous en sommes certain.

Le projet d'achat des maisons de la Cité-Derrière n'est pas une pure affaire d'administration. Il touche à de jolies choses du passé et menace l'esthétique de tout un quartier, de ce quartier de la Cité où s'est déroulée en somme toute l'histoire du canton de Vaud.

A une trentaine de pas au nord-est de la cathédrale, à l'angle des rues de Menthon et Cité-Derrière, le regard charmé du passant s'arrête sur de vieilles maisons qui semblent n'en faire qu'une, tant elles se serrent les unes contre les autres, derrière la tapisserie de lierre qui les orne et les unit. C'est là que demeuraient Daniel-Alexandre Chavannes, pasteur, puis homme politique, fondateur du Musée cantonal de sciences naturelles ; ses filles Cornélie et Hermine, qui se firent connaître, celle-ci comme écrivain, celle-là comme directrice de l'Ecole normale des institutrices ; son fils Félix, enfin, pasteur, historien et poète, auteur d'*Aux bords du Rhin*. Deux arcs de pierre s'arrondissent entre la maison Chavannes et l'immeuble au rez-de-chaussée duquel se trouvait la salle du Chapitre de Notre-Dame, salle dont les voûtes ogives du XIII^{me} siècle abritent aujourd'hui un atelier de menuisier. Adossée au nord de la maison Chavannes s'élève l'ancienne demeure du jurisconsulte Porta, à l'entrée surmontée de la petite porte de ses armoires.

A la place occupée par ce pâté de bâtiments, se trouvait jadis, ainsi que l'a établi M. Charles Vuillemer, la résidence de Cuno d'Estavayer, qui fut prévôt du Chapitre pendant plus de quarante ans, à partir de 1202. Cuno d'Estavayer rendit à l'histoire de notre pays des ser-

vices d'un prix inestimable en reconstituant le *Cartulaire de l'Eglise de Notre-Dame de Lausanne*, détruit dans un des incendies dont la cathédrale fut la proie.

Mais revenons aux immeubles que l'Etat se propose d'acquérir et pénétrons-y. Ce qui frappe tout d'abord le visiteur, ce sont les vastes dimensions des chambres et des cuisines. Dans l'une de celles-ci, apparaît une cheminée pareille à celles du château de Chillon et où l'on pourrait rôtir un bœuf tout entier. Les chambres, à deux ou trois fenêtres, permettraient aux architectes modernes de fourrer dans chacune d'elles tout un de leurs minuscules appartements. Ça et là se voient de charmants vestiges des XVI^{me} et XVII^{me} siècles : plafond de bois, placards aux élégantes éparres, cintres gracieux des portes. Des générations de pasteurs et de professeurs ont vécu en ces logis paisibles, propices à l'étude et à la méditation, et qui ouvrent au midi sur la cathédrale, à orient sur des jardins suspendus. Sous un des jardins subsiste une des portes de la cour de l'ancien château de Menthon, incendié en 1587.

Aux Chavannes et aux Porta ont succédé des familles d'artisans et d'employés, riches seulement en progéniture et que tourmente la perspective d'être délogées.

Elles ne sont pas les seules à se tourmenter. Ceux qui ont le culte des souvenirs, ceux pour qui la grâce des sites n'est pas chose indifférente, se demandent ce qu'il adviendra de la Cité, à laquelle ont déjà été portées de si irrémédiables atteintes. Ils songent à la disparition de la porte Saint-Maire et aux édifices nouveaux, fort bien compris en eux-mêmes, mais si peu à leur place. Sans doute, la cause de la beauté du paysage rencontre maintenant de fervents défenseurs dans les pouvoirs publics, et il est à croire que l'Etat de Vaud, qui a été le premier à adopter une loi pour la conservation des monuments historiques, s'ingénierait à ne pas faire quelque chose de trop indigne du voisinage de la cathédrale.

Mais remplace-t-on la grâce créée par les siècles ?

Pour ne pas courir le risque de l'irréparable, ne pourrait-on songer à une autre solution ? La meilleure, la plus simple aussi, ne consisterait-elle pas en l'acquisition par le canton des bâtiments en question, non pour les démolir, mais pour les conserver pieusement comme un des trésors de la pittoresque Cité d'autrefois ? Tout vieux qu'ils sont, aucune fissure n'entame leurs solides murs. Et quel ravissant petit musée national l'Etat ne pourrait-il pas y installer en les ornant des collections iconographiques formées par feu le pasteur Vionnet, en les meublant des objets que lui donnaient les bons citoyens électrisés par un si bel exemple !

Cela dérangerait les plans de l'aimable M. Germond ; mais le directeur du Service des assurances contre l'incendie est trop avisé pour ne pas trouver ailleurs un emplacement propre à recevoir ses nouveaux bureaux. Et puis, ne doit-il pas se dire avec le poète :

.... Lorsqu'on livre aux flammes
Les débris des vieilles maisons,
Le rêveur sent brûler des âmes
Dans les bleus éclairs des tisons.

V. F.

Fameux ! — Nous accompagnions, l'autre jour, à sa dernière demeure, un haut fonctionnaire qui comptait autant d'amis que d'administrés, et naturellement la conversation roula sur le défunt. Quelqu'un, qui l'avait connu tout enfant, conta de lui le trait suivant :

« La mère de notre cher ami l'allaita fort longtemps : il avait près de quatre ans lorsqu'elle se résigna à le sevrer. Rien n'était plus singulier que de voir ce gros nourrisson en culotte, monté sur une « banchette » et tétant goulûment le sein maternel. Son père le surprit un jour dans cette attitude, et lui fit les cornes. Mais le moutard n'en eut aucune honte. Se retournant vers l'auteur de ses jours et claquant de la langue comme lorsqu'on goûte à un grand crû, il lança avec conviction ce seul mot : *fameux !* et se remit à sa douce besogne. »

L'ENLÈVEMENT

PAS plus tard que l'été dernier.

— Monsieur, un télégramme !

Tel un tigre à l'affût, je bondis dans la direction d'Aglaé.

Je vois d'ici les points interrogatifs surgir dans la pauvre cervelle de mes sympathiques lecteurs.

— Aglaé ? Aglaé ? c'que c'est que ça, Aglaé ?

C'est ma cuisinière, pardi : 55 ans, trois maris, 25 enfants, laide comme les péchés capitaux. Ainsi, rien à craindre...

D'un geste fébrile, je fis sauter la fragile enveloppe, celle de la dépêche, bien entendu :

« Mon amour, lus-je. Mes parents s'opposent à notre mariage. Une seule solution possible : enlevez-moi ! Serai, minuit, grille du château. Vous adore. — Eveline. »

Je consultai ma montre : 11 h. 35. Le temps d'emprunter quelques louis à un vague conseiller de paroisse du voisinage, de fréter une auto, et déjà je roulais vers le bonheur.

A l'heure dite, nous nous arrêtions devant la grille. Eveline était là, fidèle au rendez-vous, toute palpitante sous son long caoutchouc azuré. Azuré n'est peut-être pas le qualificatif exact. Mais dans un moment pareil, n'est-ce pas...

Avec d'innies précautions j'installai ma bien-aimée à l'intérieur de la fringante automotrice.

Le chauffeur, qui avait reçu des instructions précises, se mit en devoir de démarrer.

— Brrrr... Brrrr... Brrrr... gronda le moteur.

— Enfin seuls ! m'écriai-je éperdument. Oh ! Mon Eveline ! Mon Eveline !

Un regard, plein de promesses radieuses, me répondit.

Nous allions échanger notre premier baiser, lorsque, bêtement, s'ouvrit la porte du coupé.

— Sais pas ce qu'il y a ! s'exclama le chauffeur. Impossible de mettre en marche !

Impossible de mettre en marche ! Ah ! l'animal !

Prestement, je descendis de voiture. Une heure durant, nous serrâmes des vis, nous répandîmes des flots d'huiles généreuses sur des rouages récalcitrants. Peine inutile. L'auto persistait à ne pas quitter le rivage. En désespoir de cause, je me disposais à apporter à Eveline les encouragements qui s'imposaient et dont j'eusse eu un si pressant besoin moi-même. Hélas ! je constatai bientôt avec douleur que le taxi était vide et que ma douce fiancée m'avait posé, comme l'on dit, un vulgaire lapin.

Tristement, je m'éloignai à mon tour. Le chauffeur me héla :

— Nous en avons pour 37 fr. 45, bourgeois, prononça-t-il, après avoir approché du compteur sa lampe électrique.

Et comme dans ma détresse morale, je néglicais de lui donner le traditionnel pourboire, il conclut, gouaillieur, hautain et méprisant :

— Tous les mêmes, ces « macaques » ! De la purée !

J'en suis à me demander si je ne vais pas épouser Aglaé !

M.-E. T.

Qu'il vive ! — Le mois passé à la société de tir d'une de nos petites villes, le président ouvrit la séance en rappelant la mémoire d'un sociétaire mort récemment. Selon l'usage, il pria l'assemblée de se lever en signe de deuil. Il n'avait pas achevé que, du bout de la salle, partit, lancé à plein gosier, le : « Qu'il vive ! qu'il vive et soit heureux ! » C'était cet animal de Bornican, le directeur attiré des « bans » fédéraux et cantonaux, qui, n'ayant pas saisi le sens de la harangue présidentielle, y allait de tout son cœur et qu'on eut beaucoup de peine à faire taire.

L'est pas rein ! — Qu'as-tu vu de bio pé Thoune ? demandâvê à n'on tambou d'artilléri, que revegnâi daô camp, ion de sê z'amis.

— Câise-te, repond lo tambou, yê vu dâi petites bouébès que n'ant pas pi trâi z'ans que parfont dza allemand.

LE CINQUANTAIRE

DU CERCLE DE BEAU-SÉJOUR

Ce soir, samedi, les membres et amis du cercle de Beau-Séjour célébreront, par un banquet qui promet d'être très joyeux et très cordial, le cinquantenaire de la fondation de cet établissement.

Ce fut le 20 février 1864, que fut adjugée en mise publique aux citoyens qui avaient projeté la création d'un cercle exempt de toute couleur politique et où les membres puissent se rendre en famille, la belle propriété de Beau-Séjour, convoitée par plusieurs personnes. La mise à prix était de 320,000 francs ; les enchères montèrent jusqu'à 335,000 francs.

Le cercle de Beau-Séjour fut inauguré par un banquet le 30 septembre 1865. Il avait fallu aménager les locaux du raz-de-chaussée pour leur nouvelle destination.

Outre sa situation superbe, alors à la porte de la ville, Beau-Séjour se signalait par quelques souvenirs historiques.

Deux fois Bonaparte y logea : en 1797, lorsque, vainqueur de l'Italie, il traversa la Suisse pour se rendre au congrès de Rastadt, et en 1800, alors qu'avant de traverser le St-Bernard, il passa ses troupes en revue entre Morges et Lausanne.

En 1802, le gouvernement helvétique ayant du fuir Berne poursuivi par les fédéralistes insurgés, vint se réfugier à Beau-Séjour, prêt à passer en Savoie à la première alerte.

En 1839, le poète polonais Mickiewicz, chassé

de son pays et nommé professeur à l'Académie de Lausanne, logea à Beau-Séjour.

Enfin, en 1869, lors du Congrès de la paix, qui se tint à Lausanne et que présida Jules Eytel, un banquet fut offert à Beau-Séjour, aux congressistes étrangers, parmi lesquels, Victor Hugo, Jules Ferry, etc.

Voici, à propos de l'inauguration du cercle de Beau-Séjour, en 1865, une chanson de circonstance qui fut chantée au banquet par Louis Monnet, fondateur du *Conteur*.

Cercle superbe, ô séjour agréable !
Tout ici plaît et sourit à nos yeux ;
Et notre banquet délectable
Fera bien plus d'un envieux.
Je ne suis pas « propriétaire » ;
Tant d'attraits font mon affliction :
Serai-je même un « honoraire » ?...
Hélas, je n'ai pas pris d'action.

Et cependant, tout à l'heure, à la table,
Envers ces mets servis par la gaîté,
Ce vin à la couleur affable,
Je me suis très bien acquitté.
Mes voisins, à qui j'en réfère,
S'ils m'ont prêté leur attention,
Diront qu'au lieu d'un « honoraire »
J'étais un convive *en action*.

Notre fameux cercle démocratique,
Qu'avec bonheur, jadis, j'avais trouvé,
Mourut en vieux paralytique
Et je me vis sur le pavé.
Tout à coup, s'ouvrit le *Musée* ;¹
Vite, je m'y fis recevoir ;
Mais comme tombe la rosée,
Souffrant, il tomba l'autre soir.

On dit partout que bien près de se clore,
D'autres aussi végètent tristement.
Que s'ils ne meurent pas encore
Ils font du moins leur testament.
Des cercles défunts, je vous prie,
Hébergez les membres errants ;
De ce séjour digne d'envie
Ouvrez la porte à deux battants.

Qu'il sera beau de voir sur le parterre
L'industriel, l'artisan, le rentier,
Lire, fumer, choquer leur verre,
En face du lac tout entier !
Puis, prenant la clef de nos caves
Visiter l'ovale ou le rond,
Autrefois, malheureux esclaves
Soumis à quelque gros baron.

Ici viendront élire domicile
Et l'union et la fraternité ;
Conservez-leur ce cher asile
Pour que son but soit respecté.
Si, pour l'avoir, un millionnaire
Croyait au pouvoir de l'argent,
Dites-lui, d'un ton débonnaire :
« Allez donc voir s'ils viennent, Jean ! »

Pas d'offense ! — Une dame avait été traitée de « vache » par une voisine. Elle porta plainte.

Après avoir sérieusement examiné le cas, le magistrat acquitté la prévenue, motivant ainsi sa décision :

« L'intention de la prévenue n'était certainement pas bienveillante, mais, à examiner froidement l'expression dont elle s'est servie, on n'y découvre rien d'injurieux. Au contraire, c'est presque un compliment. La vache est un animal paisible, sobre, utile, robuste, intelligent, dévoué à ses petits. Nous lui devons un breuvage si précieux qu'il est considéré partout comme le plus sain des aliments. Quand elle est morte, nous tirons encore parti de sa peau, de ses os, de ses sabots pour une foule d'objets. J'en possède deux à la campagne, j'y tiens fort et serais désolé de les perdre. Il m'est donc impossible de considérer le mot qui désigne cette excellente hôte comme prêtant à des comparaisons blessantes. J'acquitte ».

¹ Cercle du « Musée ».

ABRAHÂME ET LA TZAI DÉ CAION

On yâdzou, mê su trovâ ein voîâdzou deîn lou Gros-dé-Vaud à Etagnîres, vouaiti po atzetâ on tzévaou, ein rêvegnin de Lozena iô m'avai falliu menâ noutron vilhiou Fritze, lou pommellâ po lou tiâ tzi Waldebrouque.

On m'avai de que lou grand Smyon, lou grandzi à Lisette à l'assesseu volliâve expédyî sou pollien. Abrahâme aô grand Lévy, lou petit-valet à Jacobe daô vilhiou tims de la Biblia m'avai de dinche à Lozena :

— C'est moi souvent acheté un vache de vous à un prix raisonnable ; eh bien si fous promettre un napoléon, c'est nous teux aussi acheter le poulain à Siméon pour un choli prix.

— Bin se te vaô, allein à Etagnîres, que yê répondu.

Te raôdzai pire, yê z'u daô betafrou d'attiutâ sti coquien de brâvou Abrahâme. No z'eîn trovâ lou grandzi à Lisette tot ein fitâ, lai avai on puchint répé de batzi, per son hotô ; mê faut dere que né va pas aô mimou pridzou quiê no : l'ai avai monsu l'encourâ po dinâ.

Smyon s'est vitou levâ de tabliâ ein no veyint arrevâ, l'a fê sailli son tzévaou, l'a fê traci, no z'a de lou prix, bin résounâbliou, pu l'a rémouâ dou aô trai pices, pas on'a demiaôra aprî, lou tzévaou était mion, et Smyon tot benaise no menâve dinâ, ti doû : Abrahâme et pu mé. Abrahâme n'a pas volhiu sê cheta, l'étaï pressâ d'allâ ple lhiên, l'a ren volliu qu'on verrou de Dézalâ. Mâ l'encourâ, tot immodâ po lê vegne daô Seigneu l'ai a de dinche :

— Mâ, tot parai, ti on fin bedan de pâ restâ po medzi on bocon de clia bouna sadècece à grelhî.

— Pâs jourd'hui, que répond lou Jui, un autre fois, au mariâche de monsieur le curé.

Dâvi daô Teliet.

Les guêpes de Tell — C'était par une des dernières belles journées de l'automne, un dimanche après-midi. Un groupe nombreux de promeneurs, pressés contre la grille, contemplaient les peintures de Bieler qui ornent les parois intérieures de la chapelle de Tell, place Montbenon. Autour d'eux, s'agitait, menaçant, tout un essaim de guêpes.

— Eh ! ces vilaines bêtes, fait une bonne femme, impatientée. Elles sont enrégées ! Que peuvent-elles bien faire par ici ?

— Mais, mama, réplique un gosse, pas plus haut qu'une botte, ne vois-tu pas que c'est la pomme de Guillaume-Tell qui les attire !

Le mulet. — Le petit Lulu demande à sa sœur Andrée, 5 ans, ce que c'est qu'un mulet.

— Un mulet, répond l'aînée, c'est un cheval qui n'est pas un âne.

Obéissance filiale — Un brave homme, un peu trop ami du jus de la vigne, par exemple, à qui l'on demandait pourquoi il dépensait une partie de son gain à l'auberge, répondit que c'était pour obéir à sa mère.

Comment cela ? insiste son interlocuteur.

— Mais oui, lorsque j'étais petit enfant et que ma mère me donnait à boire du lait, elle me disait toujours : « Bois tout, mon petit, bois tout ! »

Les deux justices

Qu'en son faux zèle une prude est amère !
Damner le monde est un plaisir d'élus ;
Mais le Sauveur, à la femme adultère
Dit, sans courroux : « Allez, ne péchez plus. »
Telle est du Ciel la sublime indulgence !
Il plaint l'erreur ; il pardonne à l'offense ;
Il n'aime point ni le fer ni le feu.
La pécheresse eut sa grâce accordée.
Mais qu'on suppose, à la place de Dieu,
Prude ou docteur : Elle était lapidée !

(PALISSOT.)